



Facilités de Circulation

SNCF SA
Optim'Services

Dématérialisation des Facilités de Circulation : L'UNSA-Ferroviaire impose une expertise en CSE SNCF SA

Paris, le 18 janvier 2021

Un million de Facilités de Circulation papier sont émises annuellement par les Agences Paie et Famille. SNCF a décidé d'imposer la dématérialisation complète des FC Ayants Droit sans laisser le choix aux bénéficiaires.

Terminé les supports papier !

Les cartes et les fichets des ayants droit seront remplacés par un site web et une application sur smartphone.

La fracture digitale, tant pour les actifs que pour les retraités, ne devrait pas être négligée par la Direction Optim'Services dans le seul but d'économiser sur sa masse salariale :

+ de 70 postes supprimés !

L'UNSA-Ferroviaire revendique de :

- Laisser le choix aux ouvriers droit (actifs et retraités) entre format papier ou digital ;
- Mettre en place un service d'assistance et l'ouvrir aux ayants droit ;
- Accompagner les salariés des Agences Paie Famille impactés par cette restructuration ;
- Protéger et accompagner la mutation des métiers des Agences Paie et Famille.

L'UNSA-Ferroviaire déplore de ne pas avoir obtenu les éléments sur l'évaluation de la charge de travail restante et sur les compétences attendues, données indispensables pour optimiser les mesures d'accompagnement ainsi que les réorientations professionnelles.

Le recours à une expertise permettra à l'UNSA-Ferroviaire d'avoir une parfaite appréhension de ce projet destructeur d'emplois et de donner un avis éclairé à l'occasion de la consultation du CSE en mars 2021.

Responsable et déterminée, l'UNSA-Ferroviaire continue à défendre les intérêts des salariés des Agences Paie & Famille.